Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER

Siége : En Mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 LORETTE

Département de la Loire

Arrondissement de Lorette

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 29 du mois de septembre à dix-huit heures dix en application des articles L.5211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (S.I.A.M.V.G.)

Etaient présents les délégués syndicaux suivants :

	Délégués titulaires		*Délégués suppléants (avec droit de vote)*	
Saint-Etienne-Métropole	BARRIER	Jean-Alain		
	BARRIOL	Denis		
	BEAUJARD LOPEZ	Chantal		
	BERTHEAS	Audrey		
	BERTHET	Thierry	CHANAVAT	Michel
	BESSON	Philippe		
	BONJOUR	Gérard		
			MARTIN	Maxime
	COFFY	Jean-Michel		
	DEVIDAL	Serge		
	FRANÇOIS	Luc		
	GANDILHON	Michel		
	HILTGUN	Luca		
	INSARDI	Adrien		
	LAGET	Bernard		
	LAURENT	Jean-Georges	PUGNET	Philippe
	LEBRE	Damien		
	MAKAREINIS	Marie-José		
	MATRICON	Nathalie		
	PONTET	Marianne		
	RAYNAUD	Stéphane	LEFORT	Damien
			MESSINA	Yvan
	TARDY	Gérard	BERTOMEU	Delphine
Chabanière	VIAL	Yoan		

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

Vienne-Condrieu Agglomération	CHAPELLE	Erik		

Absents excusés :
Délégués titulaires

CARCELES	Pierre
FREYCON	Julien
CONDAMIN	Sébastien
REYNAUD	Séverine
PETREQUIN	Christian

Pouvoirs :
De Monsieur PETREQUIN Christian à Monsieur CHAPELLE Erik

1. Installation des délégués syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BARRIER Alain, premier vice-président du syndicat qui a procédé à l'appel nominal des membres du comité cités ci-dessus (présents et absents) et les a déclarés installés dans leur fonction.

Monsieur MARTIN Maxime été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

2. Election du Président

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, Monsieur TARDY Gérard a pris la présidence de l'assemblée (art L.5211-9 du CGCT).

Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT était remplie et a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Il a rappelé qu'en application de l'article L5211-2 qui renvoie aux dispositions relatives aux élections des maires et adjoints des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

2.2 Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

- LEFORT Damien
- HILTGUN Luca

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur le Président de la séance fait un appel à candidature pour le poste de président du Comité Syndical. et propose la candidature de BARRIER Jean-Alain.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leur enveloppe, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

A.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
D.	Nombre de votes blancs	0
E.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))	30
F.	Majorité absolue	16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARRIER Jean-Alain	30	Trente

2.5 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur BARRIER Jean-Alain a obtenu la majorité absolue et a été proclamé président. Il a été immédiatement installé.

3. Composition du bureau

Monsieur le Président propose de fixer la composition du bureau comme suit :

Nombre de vice-présidents : 2
Secrétaire : 1

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

Nombres de membres : 3
Le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition

4. Election du bureau

1er Vice président

Monsieur le Président fait un appel à candidature pour le poste de premier vice-président. Monsieur BERTHET Thierry présente sa candidature.

A.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
D.	Nombre de votes blancs	0
E.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))	30
F.	Majorité absolue	16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHET Thierry	30	Trente

Monsieur BERHET Thierry a obtenu la majorité absolue et est élu premier vice-président du SIAMVG. Il a été immédiatement installé.

2ème Vice -Président

Monsieur le Président fait un appel à candidature pour le poste de deuxième vice-président. Monsieur CHAPELLE Erik présente sa candidature.

A.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
D.	Nombre de votes blancs	1
E.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))	29
F.	Majorité absolue	16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAPELLE Erik	29	Vingt-neuf

Monsieur CHAPELLE Erik a obtenu la majorité absolue et est élu deuxième vice-président du SIAMVG. Il a été immédiatement installé.

Secrétaire

Monsieur le Président fait un appel à candidature pour le poste de secrétaire. Monsieur RAYNAUD Stéphane propose sa candidature.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

A.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
D.	Nombre de votes blancs	0
E.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))	30
F.	Majorité absolue	16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAYNAUD Stéphane	30	Trente

Monsieur RAYNAUD Stéphane a obtenu la majorité absolue et est élu secrétaire du SIAMVG. Il a été immédiatement installé.

Election des membres du bureau

Monsieur le Président fait un appel à candidature pour les postes de membres du bureau du Comité Syndical. Monsieur DEVIDAL Serge, Monsieur FRECON Julien et Monsieur INSARDI Adrien présentent leurs candidatures.

A.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
C.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
D.	Nombre de votes blancs	0
E.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))	30
F.	Majorité absolue	16

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEVIDAL Serge	30	Trente
FRECON Julien	30	Trente
INSARDI Adrien	30	Trente

Monsieur DEVIDAL Serge, Monsieur FRECON Julien et Monsieur INSARDI Adrien ont obtenus la majorité absolue et sont élus membres du bureau du SIAMVG, ils ont été immédiatement installés.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 29 septembre 2026 à dix-neuf heures dix, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026091-DE

Le Président,

Le délégué syndical le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026092-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026092-DE

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/2 : COMPOSITION DE LA CAO ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOTS DES LISTES

Le titulaire du marché de travaux de la réhabilitation de la STEP devant être assez rapidement choisi, il est proposé au CS par le Président nouvellement élu, de procéder dès la première séance, à la composition de la CAO.

La Commission d'Appel d'Offres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale se compose selon l'article L.1411-5 du CGCT : du Président et de 5 titulaires à élire et 5 suppléants, ayant voix délibérative.

Siègent également à la commission, avec voix consultative, sur invitation du Président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

L'article D1411-5 du CGCT dispose que « L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôts des listes ».

Il est proposé de fixer les conditions de dépôts des listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

- les listes devront être déposées pendant une suspension de séance lors de ce Comité syndical avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CAO sur format papier.

- elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.

Proposition adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026092-DE

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J.A BARRIER

Le secrétaire,

M. MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026093-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026093-DE

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/3 : ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO :

Lors de la suspension de séance, une liste a été déposée :

TITULAIRES : Thierry BERTHET, Julien FRECON, Erik CHAPELLE, Serge DEVIDAL, Stéphane RAYNAUD.

SUPPLEANTS : Adrien INDARDI, Michel GANDHILON, Damien LEBRE, Philippe PUGNET, Maxime MARTIN.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M. MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026094-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026094-DE

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/4 : COMPOSITION DE LA CCSPL ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOTS DES LISTES

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation aux syndicats intercommunaux de plus de 50 000 habitants et aux syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des services publics locaux est amenée, chaque année à examiner sur le rapport de son président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

3° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est également consultée pour avis par le Comité Syndical sur :

1° Tout projet de délégation de service public avant que le comité syndical ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie.

3° Tout projet de partenariat avant que le comité syndical ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente au Comité Syndical, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026094-DE

Par ailleurs il faut noter que le Code général des Collectivités Territoriales prévoit que le Comité Syndical peut charger, par délégation, le Président du SIAMVG de saisir pour avis la commission des projets précités.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission est présidée de droit par le Président du SIAMVG.

Elle comprend par ailleurs des membres issus du CS (élus à la représentation proportionnelle) ainsi que des représentants d'associations locales nommés par le comité syndical. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Monsieur le Président propose de fixer la composition de cette commission de la façon suivante :

- ✓ Monsieur le Président, Président de droit
- ✓ 4 élus titulaires et 4 élus suppléants désignés par le Comité syndical
- ✓ 2 représentants d'associations locales.

Monsieur le Président proposera une liste d'élus et des représentants d'associations locales nommés par le Comité syndical.

Monsieur le Président proposera deux d'associations : l'UDAF et la Fédération de pêche de la Loire.

Monsieur le Président propose de fixer le quorum de cette Commission à 4 avec un minimum de 3 membres du Comité Syndical représentés. Monsieur le Président propose que lui soit délégué à l'avenir la saisine pour avis de la commission.

Il est proposé de fixer les conditions de dépôts des listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (4 titulaires et 4 suppléants)

- les listes devront être déposées pendant une suspension de séance lors de ce Comité syndical avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CCSPL sur format papier

- elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants

Proposition adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026094-DE

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M.MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026095-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026095-DE

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/5 : ELECTION DES MEMBRES DE LA CCSPL

En raison du vote favorable sur le point précédent et sachant que le RPQS 2025 doit être présenté à la CCSPL avant sa présentation au Comté syndical, il est proposé au CS par le Président nouvellement élu, de procéder à l'élection des membres de la CCSPL.

Lors de la suspension de séance, une liste a été déposée :

TITULAIRES : Thierry BERTHET, Erik CHAPELLE, Julien FRECON et Adrien INSARDI.

SUPPLEANTS : DEVIDAL Serge, Stéphane REYNAUD, Michel CHANAVAT et Marianne PONTET.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M.MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026097B-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026097B-DE

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/6 : COMPOSITION DE LA CDSP ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOTS DES LISTES

La Commission de délégation de services publics (CDSP) est spéciale et distincte de la CAO. Elle se compose selon l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales : du président et de cinq membres Il sera donc procédé à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger à la CDSP.

L'élection des membres titulaires et suppléant a lieu sur la même liste sans panachage, à bulletin secret, à la proportionnelle au plus fort reste.

La CDSP ne peut être composés de délégués suppléants.

Il est proposé de fixer les conditions de dépôts des listes suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants)

- les listes devront être déposées pendant une suspension de séance lors de ce Comité syndical avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CDSP sur format papier

- elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M. MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026097-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026097-DE

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/7 : ELECTION DES MEMBRES DE LA CDSP (COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS)

Il est proposé au CS par le Président nouvellement élu, de procéder à l'élection des membres de la CDSP.

Lors de la suspension de séance, une liste a été déposée :

Une liste de titulaires et de suppléants a été déposée :

TITULAIRES : Thierry BERTHET, Erik CHAPELLE, Stéphane RAYNAUD, Julien FRECON et Adrien INSARDI.

SUPPLEANTS : DEVIDAL Serge, Michel GANDILHON, Gérard BONJOUR, Maxime MARTIN et Damien LEBRE.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M.MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026098-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026098-DE

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/8 : DELEGATION DE POUVOIRS A MONSIEUR LE PRESIDENT

Il est proposé au CS et au Président nouvellement élu de déléguer à ce dernier une partie des attributions du comité syndical. Cette délégation peut être également effectuée, au choix de l'assemblée au bureau dans son ensemble.

Pour la durée du mandat, conformément et dans les limites offertes par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délégation des attributions suivantes au président est soumise au comité syndical :

1/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 200 000€ HT) pour les marchés de travaux et un seuil de 50 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %;

2/ De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans la limite de l'enveloppe globale annuelle inscrite, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires,

3/ De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

4/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

5 / De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6/ D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui ;

7/De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 € ;

8/Signature des conventions spéciales de déversement des effluents non domestiques avec les entreprises concernées ;

9/Signer et procéder au dépôt de tout acte d'urbanisme lié aux biens immobiliers du Syndicat (démolition, transformation ou édification des biens syndicaux) ;

10/Admettre en non-valeur les titres de recettes d'un montant inférieur à 200€.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026098-DE

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du syndicat des décisions prises par délégation (art L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Comité Syndical peut toujours mettre fin à la délégation de pouvoir.

Cette délégation de pouvoirs est adoptée à l'unanimité des membres du CS.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M. MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026099-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-2026099-DE

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/9 : INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux articles L 5211-12, R 5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de lui verser une indemnité de fonction mensuelle brute d'un montant égal au taux de 29.53 % de l'Indice terminal brut de la Fonction publique.

Monsieur le Président propose également de verser aux deux vice-présidents une indemnité de fonction mensuelle brute égale au taux de 11.81% de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Syndicat regroupant de 50 000 à 99 999 habitants	Taux par rapport à l'indice brute terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique	Montant au 01/05/2026
Président	29.53%	1 213.83€
Vice-présidents	11.81%	485.45€

Le Comité syndical doit se prononcer sur ce versement d'indemnités de fonction mensuelle au Président à compter du 30/09/2026 et aux deux vice-Présidents à compter du rendu exécutoire de cette délibération : adoption à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président,

J-A BARRIER

Le secrétaire,

M.MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-20260910-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier
♦♦♦
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette
☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail :siamvg@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 septembre 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 Septembre 2026, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité.

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 29 membres délégués pouvant voter et un pouvoir.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur BARRIER Jean-Alain Président, M. BARRIOL Denis, Mme BEAUJARD LOPEZ Chantal, Mme BERTHEAS Audrey, M. BERTHET Thierry, M. BESSON Philippe, M. BONJOUR Gérard, M. COFFY Jean-Michel, M. DEVIDAL Serge, M. Luc FRANÇOIS, M. GANDHILON Michel, M. HILTGUN Luca, M. INSARDI Adrien, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme. MAKAREINIS Marie-José, Mme MATRICON Nathalie, Mme PONTET Marianne, M. RAYNAUD Stéphane, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. CHANAVAT Michel, M. MARTIN Maxime, M. REMMAZ Yanis, M. PUGNET Philippe, M. LEFORT Damien, M. MESSINA Yvan, Mme BERTOMEU Delphine

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. VIAL Yoan

Absents excusés :

M. CARCELES Pierre M. CONDAMIN Sébastien, M. FREYCON Julien M. GRENIER Jean, M. LAURENT Jean-Georges, Mme GUICHARD Annick, Mme REYNAUD Séverine, M. PETREQUIN Christian

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 042-254200215-20260929-20260910-DE

Pouvoirs : De Monsieur PETREQUIN à Monsieur CHAPELLE Erik

Quorum : 30/30

Nom du secrétaire de séance : M. MARTIN Maxime

DELIBERATION 2026-09/10 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIAMVG

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe : les modifications apportées par rapport à l'ancien modèle sont en rouge.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical ce projet de règlement intérieur qui est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 01/10/2026

Le Président, **Le secrétaire,**

J-A BARRIER **M. MARTIN**